

PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 octobre 2022
Délibération n°2022-10-13

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-six du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis à Le Gâvre, les membres du conseil communautaire de Pays de Blain Communauté, sous la présidence de Mme Rita SCHLADT, Présidente, dûment convoqués le jeudi vingt du mois d'octobre deux mille vingt-deux.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, Mme Maryse GUILLAUDEUX déléguée de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, M. James MOUSSU délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain, Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Jacques POUGET délégué de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, M. Stéphane GASNIER délégué de La Chevallerais, M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

M. Stéphane CODET délégué de Blain (donne pouvoir à Mme GUILLAUDEUX), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. BUF), M. Jean-François RICARD délégué de Blain (donne pouvoir à M. CAILLON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à Mme SCHLADT), Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre (donne pouvoir à M. OUDAERT).

Excusés :

Mme Anne CARRE, déléguée de Le Gâvre.

Secrétaires de séance : M. Nicolas OUDAERT et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE REOMi - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet de procéder à une modification du chapitre 012 - Charges de personnel afin de réajuster la prévision budgétaire erronée.

Rapport de Monsieur Le Vice-Président délégué aux Finances, Marchés publics et aux contractualisations,

VU la délibération n°2022 04 09 approuvant le budget primitif 2022 ;

VU l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que les crédits budgétaires inscrits au titre du BP2022 ne peuvent couvrir la totalité des dépenses de personnel d'ici fin d'année 2022 correspondant à un montant de 65 000€ ;

Accusé de réception en préfecture
044-244400453-20221026-CC2022-10-13-DE
Date de réception préfecture : 28/10/2022

Sur ce rapport, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget annexe REOMI :

Fonctionnement			BP 2022	DM	BP+DM
6411	Salaires, appointements, commissions	FD	274 000,00	65 000,00	339 000,00
703	Ventes de produits résiduels	FR	194 000,00	65 000,00	259 000,00

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 26/10/2022

La Présidente
Rita SCHLADT

